

## **Séance du 21.12.2023**

### **Délivrance d'autorisation d'exploiter**

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à Mme Laetitia Aymon pour l'enseigne Bar Why Not à Anzère et pour l'enseigne Brasserie du Dahu à Anzère.

### **Ecole de Botyre : adjudications**

Le CC attribue les travaux suivants :

- Ingénieur Physicien : Enerconseil Sion SA, Sion pour le montant de Fr. 78'406.00 TTC.
- Ingénieur Géotechnicien : MFR Géologie - Géotechnique SA, Sierre pour le montant de Fr. 22'516.00 TTC.

### **Informatique structure Naftaline**

Le programme informatique utilisé par la structure n'est plus adapté à ses besoins.

Un comparatif a été fait entre deux programmes spécifiques tant au niveau utilisation qu'au niveau prix.

Le CC décide d'équiper la structure Naftaline avec le programme de la société SAI ERP Sàrl à Martigny pour le prix de Fr. 42'035.30.

### **Naturalisation**

Le CC prend connaissance des dossiers de demande de naturalisation ordinaires traités selon la loi sur la nationalité 2018 pour 11 personnes. Sur préavis de la commission de naturalisation qui a auditionné les candidats, le CC décide d'accorder le droit de cité communal à toutes ces personnes.

### **Subvention achat vélo électrique**

Le CC prend connaissance des demandes d'aide au financement pour l'achat de vélos électriques pour la période du 27.11.2023 au 15.12.2023. Le montant de subvention se monte à Fr. 1'136.45.

Le montant versé pour 2023 se monte à Fr. 20'569.70.

## **Séance du 18.01.2024**

### **Délivrance d'autorisation d'exploiter**

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à M. Horst Kulhanek pour l'enseigne Les Délices de Chez Nous (modifications d'horaires d'ouverture).

### **Conseil général – séance plénière**

La prochaine séance plénière du conseil général aura lieu le 25 janvier 2024.

En séance plénière du 24 janvier 2023, le conseil général a accepté un postulat déposé par Vivian Mottet et Stéphane Torrent demandant l'installation de poubelles pour les déjections canines sur le territoire communal.

Le CC prend connaissance et valide la réponse au postulat concernant les déjections canines.

Le CC prend également position sur la motion de l'UDC sur l'abrogation du règlement sur la taxe de promotion touristique et sur les différents postulats qui figurent à l'ordre du jour de cette plénière.

### **Edilité**

Le CC délivre et traite

- 8 autorisations de construire
- 1 décision préalable
- 4 annonces de panneaux solaires
- 1 préavis pour le service cantonal des constructions
- 2 demandes de renseignements
- 1 requête de suspension d'une restriction d'utilisation selon la Loi sur les résidences secondaires

### **Subventions énergie**

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer des subventions pour un montant de Fr. 30'980.00 (14 dossiers).